

Aéro-Club Sadi Lecoinge

FICHE DE VOYAGE

NOM:.....Tel:

Prénom :.....

Type d'avion souhaité :.....

Destination finale :.....

Avec escales éventuellement à :.....

DATE et HEURE : - départ :.....

- retour :.....

DUREE prévue du voyage en heures de vol :.....

Nombre d'heures effectuées dans les trois derniers mois

sur le type d'avion souhaité pour le voyage :.....

Nombre d'heures de vol total :.....

Nombre d'heures de vol effectuées dans les 12 derniers mois :

Informations particulières :.....

La présente demande implique l'acceptation des conditions indiquées au verso. Le demandeur s'engage à se conformer à la réglementation aérienne et au règlement intérieur de l'A. C. S. L.(préparation du vol, emport des réserves de carburant, centrage, conduite du vol, validité des licences et qualifications).

A.....Je.....

(signature du demandeur)

DEMANDE D'AVION DE VOYAGE

Un pilote désirant réserver un avion devra remplir, signer et transmettre au secrétariat du Club, une demande sur le formulaire, chaque fois que l'absence est égale à une journée ou plus.

La demande devra parvenir au mois une semaine avant la date prévue pour le voyage.

Cette demande d'avion est recevable si le compte pilote du demandeur présente un solde créditeur.

L'attribution des avions de voyage est effectuée en coordination avec le chef pilote. Un refus éventuel sera notifié dans les meilleurs délais au demandeur, en lui donnant les raisons qui motivent la décision.

Il est rappelé que pour le week-end ou jours fériés, un minimum de 3 heures de vol journalier doit être effectué.

RESPONSABILITE DU PILOTE :

En plus de ses responsabilités réglementaires, le pilote prend en charge l'avion pendant toute la période où il lui est confié.

Si le voyage doit être interrompu en cours de route, le Club n'assure ni le rapatriement des pilotes, ni celui des passagers. Le pilote assure à sa charge le retour de l'avion à Lognes, à défaut, le convoyage lui sera facturé au tarif de référence.

Aucune réparation ne devra être entreprise sans un accord préalable du Club. Le pilote doit respecter l'heure de retour, ou, en cas de modification prévisible, prévenir le Club.

ANNULATION :

Outre les causes météo ou raison valable, les annulations, qui ne seront pas parvenues 7 jours avant la date prévue du vol, entraîneront une indemnité forfaitaire de 75 euros par jour, prise sur le compte du pilote, dans le cas où l'avion resterait immobilisé ou n'effectuerait pas 3 heures de vol dans la journée.

Cette indemnité sera également appliquée si, la moyenne journalière est trop éloignée des 3 heures requises.